

CARBONERO

Société par actions simplifiée
au capital de 168 000 euros
Siège social : 1192, Chemin du Pansu, 38500 LA BUISSE
334 897 162 RCS GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 930 626 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	930 626 euros
A titre de dividendes	600 000 euros
Se répartissant ainsi qu'il suit :	
A titre de dividende prioritaire au profit des 823 actions de préférence (Actions de catégorie A) pour un montant de	165 000 euros
Soit 200,48 euros (<i>arrondi</i>) par action	
A titre de dividende à tous les associés	435 000 euros
Soit 258,92 euros (<i>arrondi</i>) par action	
Le solde soit la somme de	330 626 euros
Au Comptes « Autres Réserves ».	
qui s'élève ainsi à l'issue à 4 335 294 euros.	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 714 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 599 286 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de l'assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre

d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE DISTRIBUE	Revenus éligibles à l'abattement de 40%
31/03/2025	800 000 €	756 euros
31/03/2024	300 000 €	357 euros
31/03/2023	600 000 €	715 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 septembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Rémi CARBONERO



Désignation de l'entreprise : CARBONERO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* [1 2]	
Adresse de l'entreprise 1192 Chemin du Pansu		38500 LA BUISSE	
Durée de l'exercice précédent* [1 2]			
Numéro SIRET* 3 3 4 8 9 7 1 6 2 0 0 0 1 5			Néant ☐ *
		Exercice N clos le, [3 1 0 3 2 0 2 6]	
		N-1 [3 1 0 3 2 0 2 5]	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	
Participations	CS	CT	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)	BJ	BK	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)	CJ	CK	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM	
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			
(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *			
Immobilisations :			
Stocks :			
Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : CARBONERO

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DEULAKANI

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.68.....000.....)	DA	1 68 000	1 68 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	16 800	16 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 004 668	3 639 641
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	930 626	1 165 026
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 120 094	4 989 468
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	274 491	379 989
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 269 299	1 453 354
	Dettes fiscales et sociales	DY	712 650	744 505
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	13 444	38 183
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	955	23 213
	TOTAL (IV)	EC	2 270 839	2 639 245
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 390 933	7 628 712
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 077 825	2 367 011
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		CARBONERO				Néant		*
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	FD		FE		FF		
		FG	12 737 788	FH		FI	12 737 788	14 245 804
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	12 737 788	FK		FL	12 737 788	14 245 804
	Production stockée*					FM	(85 236)	858
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	15 000	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	21 408	60 801
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	12 833	
	Autres produits (1) (11)					FQ	17 925	3 336
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	12 719 718	14 310 798
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 756 222	6 429 136
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(51 524)	105 911
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 609 066	2 922 688
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	65 999	60 692
	Salaires et traitements*					FY	1 867 230	1 867 265
	Cotisations sociales (10)					FZ	1 088 540	1 166 063
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements* (14)			GA	146 658	171 224
			- dotations aux dépréciations			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*				GC	9 972	37 090
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
	Autres charges (12)					GE	7 263	14 885
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	11 499 426	12 774 953
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 220 292	1 535 846
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	17 212	28 843
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	17 212	28 843
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 589	6 882
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	6 589	6 882
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	10 622	21 961
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 230 914	1 557 806

Désignation de l'entreprise : CARBONERO		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
	Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
	Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)	HH	13 293
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(13 293)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	300 288 379 487
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	12 736 929 14 339 641
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	11 806 303 13 174 615
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	930 626 1 165 026
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	86 001 75 635
	{ - Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
	dont cotisations Madelin A10		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RENVOIS
A CONSERVER FAK LE DECLAKANI

Logo Quarta

CARBONERO

1192 Chemin du Pansu

38500 LA BUISSE

ANNEXE DU 01/04/2025 AU 31/03/2026

SERMORENS CONSULTANTS

150 ZA DU VERCORS

38140 LA MURETTE

04.76.65.62.02

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/03/2026

Liste des principales méthodes

- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières sont **incorporés dans le coût de l'actif**, conformément aux articles **221-1 et 222-1 du PCG**.

- L'évaluation des stocks se fait par **Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO)**, conformément **213-34 du PCG**.

- Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-11 du PCG**.

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.

- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3 du PCG**.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Néant

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Première application du règlement ANC 2022-06. Le traitement du passage aux nouvelles normes a été réalisée appliquant la méthode prospective.

Implications :

- 1) Nouvelle définition du résultat exceptionnel :
 - les VNC (675) et Produits de cessions d'actifs immobilisés (775) sont désormais comptabilisés en 657 et 757 au résultat d'exploitation
 - les charges et produits exceptionnels sont enregistrées soit par nature soit en compte 65/75.
- 2) Suppression de la technique de transfert de charge, désormais comptabilisée en diminution de la charge par nature de charges
Les aides forfaitaires liées au personnel sont désormais comptabilisées en 74

Cette nouvelle réglementation n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.

Information générale complémentaire

À compter de l'exercice ouvert le 1 avril 2025, la société établit ses comptes annuels conformément au Plan comptable général (PCG) modifié par le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

La première application de ces règlements constitue un changement de réglementation comptable appliqué de manière prospective. Elle n'a pas eu d'impact significatif sur les montants du bilan, du compte de résultat et des fonds propres au 31 mars 2026. Elle conduit principalement à une adaptation des intitulés et des regroupements de postes afin de se conformer aux nouveaux modèles des états financiers et aux nouvelles exigences de présentation de l'annexe des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Néant

Changement d'estimation

Néant

Néant

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	11 972		1 044	10 928
Fonds commercial	579 000			579 000
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	310 985	5 925	2 533	314 377
Installations générales, agencements, aménagements divers	602 468			602 468
Matériel de transport	799 135		98 241	700 895
Matériel de bureau et matériel informatique	116 798	5 998		122 796
Mobilier	29 032			29 032
Immobilisations financières				
Participations	250 000			250 000
Autres immobilisations financières	36 000			36 000
TOTAL	2 735 391	11 923	101 818	2 645 496

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	11 972		1 044	10 928
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	277 138	18 985	2 533	293 589
Installations générales, agencements, aménagements divers	94 493	29 963		124 456
Matériel de transport	584 925	80 284	98 241	566 969
Matériel de bureau et matériel informatique	96 118	14 182		110 300
Mobilier	7 084	3 243		10 327
TOTAL	1 071 729	146 658	101 818	1 116 568

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Créances	37 950	9 972	21 408	26 514
TOTAL	37 950	9 972	21 408	26 514

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ-
(Art. 832-4)

Frais de développement

Néant

Fonds commercial

Le montant inscrit au poste « Fonds commercial » s'élève à 579 000 euros à la
clôture de l'exercice.
Pas de risque de dépréciation

Coûts d'emprunt incorporés dans l'actif

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

CARBONERO
38500 LA BUISSE

Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
			brute	nette						
Filiales et participations										
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale - SAS SAS A.R.C ALUMINIUM	229 258		250 000	250 000	128 498		1 624 593.40	99 704.10		
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1 - françaises - étrangères										
A. Total des filiales			250 000	250 000	128 498					
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation										
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1 - françaises - étrangères										
B. Total des participations										
C. Total des filiales et des participations (A + B)			250 000	250 000	128 498					

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE -

(Art. 832-6)

Variation de la valeur du portefeuille de titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Néant

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
- Matières premières	393 644	342 120	51 524	
TOTAL I	393 644	342 120	51 524	
Encours de production				
- Autres	16 247	101 483		85 236
TOTAL II	16 247	101 483		85 236

Dépréciations des stocks et en-cours

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

Néant

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	36 000	0	36 000
Créances de l'actif immobilisé	36 000	0	36 000
Autres créances clients	2 918 810	2 918 810	
Personnel et comptes rattachés	2 272	2 272	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 884	11 884	
Impôts sur les bénéfices	93 300	93 300	
Taxe sur la valeur ajoutée	177 498	177 498	
Groupe et associés	133 314	133 314	
Débiteurs divers	89 800	89 800	
Créances de l'actif circulant	3 426 877	3 426 877	
Charges constatées d'avance	71 175	71 175	
TOTAL	3 534 052	3 498 052	36 000

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS SOCIALES	100.00	1 680			1 680

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	857	100.00	
Actions à dividende prioritaire	823	100.00	
TOTAL	1 680		

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	168 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	16 800			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	3 639 641	365 026		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	1 165 026	365 026	800 000	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	4 989 468	0	800 000	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				168 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				16 800
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				4 004 668
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		930 626		930 626
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		930 626		5 120 094

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 257	2 257		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	272 234	79 220	180 145	12 869
Fournisseurs et comptes rattachés	1 269 299	1 269 299		
Personnel et comptes rattachés	140 293	140 293		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	190 512	190 512		
Taxe sur la valeur ajoutée	360 691	360 691		
Autres impôts taxes et assimilés	21 154	21 154		
Autres dettes	13 444	13 444		
Produits constatés d'avance	955	955		
TOTAL	2 270 839	2 077 825	180 145	12 869
Emprunts remboursés en cours d'exercice	105 963			

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PLAFOND	318 669	325 295
MENUISERIE PVC	2 692 751	5 153 999
PLATRERIE	633 672	689 432
CLOISONS AMOVIBLES	80 197	644 266
MENUISERIE ALU	5 450 152	2 820 715
MENUISERIE BOIS	3 114 791	3 782 293
REVISION PRIX	51 852	68 954
DIVERS	217 875	664 838
TRAVAUX AMIANTE	37 058	12 216
TOTAL	12 597 017	14 162 008

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	12 597 017	14 162 007
TOTAL	12 597 017	14 162 007

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	166 986
Autres créances	8 805
TOTAL	175 791

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 257
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 278
Dettes fiscales et sociales	14 644
Autres dettes	4 310
TOTAL	87 489

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	8 892	
TOTAL	8 892	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

Crédit d'impôt	Montant
- Crédit d'impôt mécénat	15 000
TOTAL	15 000

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
JARC	LOYER IMMOBILIER + CHARGES	104 381	comptabilisés en charge
ARC IMMO	LOYER IMMOBILIER + CHARGES	112 336	comptabilisés en charge
CARLA	LOYER IMMOBILIER	3 600	comptabilisés en charge
ARC ALUMINIUM	ACHATS MATIERES PREMIERES	1 327 365	comptabilisés en charge
ARC ALUMINIUM	PRESTATION ADMINISTRATIVES	8 436	comptabilisés en produit
ARC ALUMINIUM	REFACTURATION DE CHARGES	15 152	comptabilisés en produit
ARC ALUMINIUM	CONVENTION DE DIRECTION	114 895	comptabilisés en produit
ARC ALUMINIUM	CONVENTION DE TRESORERIE	4 817	comptabilisés en produit

- RÉMUNÉRATIONS -

(Art. 835-2)

Cette information n'est pas indiquée car elle conduirait à donner une rémunération individuelle.

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Autres engagements	
Engagements donnés	
Cautions marché public	828 631
Cautions marché privé	96 080
Engagements financiers emprunts	490 000
TOTAL	1 414 711

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Versement volontaire a été opéré sur N-1 correspondant aux engagements de départ à la retraite d'un salarié. Pas d'engagement complémentaire identifié au titre de l'exercice. Pas de provision IFC constaté

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
- CREDIT BAIL CGI LT 28 774CEM38 FIN 05/08		
- CREDIT BAIL T5 FG BAS FIN 10/2007 155CGV38		
- CREDIT BAIL LT 35		1 924
- GOLF SPORTSVAN BUSINESS		285
- GRUE K 400 RSX	66 902	1 827
- gx-566-am	20 701	371
- gx-873-ak	20 701	371
- gw-334-zd	20 701	371
- gw-306-zh	20 701	371
- gw-914-ze	20 701	371
Mobilier	170 406	5 892
TOTAL	170 406	5 892

- ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES -

(Art. 836-4)

Nature	Matériel de transport	Matériel de bureau et info	Mobilier	Autres	Total
Valeur d'origine	268 983			182 725	451 708
Coût d'entrée de l'actif	268 983			182 725	451 708
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs	64 693			79 698	144 391
- dotations de l'exercice	46 402			36 545	82 947
TOTAL	111 095			116 243	227 338
Valeur nette	157 888			66 482	224 370
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs	132 235			86 017	218 252
- exercice	47 771			38 230	86 001
TOTAL	180 006			124 247	304 253
Redevances restant à payer					
- à un an au plus	47 771			38 230	86 001
- entre 1 et 5 ans	55 733			28 672	84 405
TOTAL	103 504			66 902	170 406

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **40 personnes** , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	22
Ouvriers	9
TOTAL	40

CARBONERO REMI Président

 **CARBONERO**

SAS CARBONERO
1192 CHEMIN DU PANSU
38 500 LA BUISSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
PRESENTÉ A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

83000 Toulon
97, avenue Vauban

83700 Saint-Raphaël
40, rue Boétman

83740 La Cadière d'Azur
Chemin du Bareveou

 **commissaire
aux comptes**

Sommaire

1 – Opinion	3
2 – Fondement de l’opinion	3
2.1 – Référentiel d’audit	3
2.2 – Indépendance	3
2.3 – Observations	3
3– Justification des appréciations.....	3
4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.....	4
5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes annuels	4
6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels	5

Aux Actionnaires,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS CARBONERO relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Avril 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 – Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Chiffres d'affaires	A partir des éléments fournis et des entretiens avec la direction, nous avons apprécié le caractère exhaustif des ventes comptabilisées et la réalité des travaux en cours.
---------------------	---

Règles et méthodes comptables	Nous avons vérifié le caractère approprié desdites règles et méthodes comptables appliquées par l'entité, ainsi que les informations fournies dans les notes de l'annexe.
Titres de participation et créances attachées à ces titres	Les titres de participation et les créances rattachées sont évalués à leur coût d'acquisition et n'ont pas subi de dépréciation. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées nos travaux ont consisté à apprécier les perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler les hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies par les sociétés. Nous avons estimé le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous vous signalons que le rapport de gestion ne fait pas mention des délais de règlements fournisseurs et clients prévus par les articles L 441-6-1 et D 441-6 du code de commerce.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Toulon, Le 28 aout 2026

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SARL ACMS
Représentée par Mme Florence VALVERDE
Commissaire aux Comptes – Associée Gérante



ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/03/2026

Liste des principales méthodes

- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières sont **incorporés dans le coût de l'actif**, conformément aux articles **221-1 et 222-1 du PCG**.
- L'évaluation des stocks se fait par **Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO)**, conformément **213-34 du PCG**.
- Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-11 du PCG**.
- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.
- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3 du PCG**.



ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article 214-13 du PCG.

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Néant

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Première application du règlement ANC 2022-06. Le traitement du passage aux nouvelles normes a été réalisée appliquant la méthode prospective.

Implications :

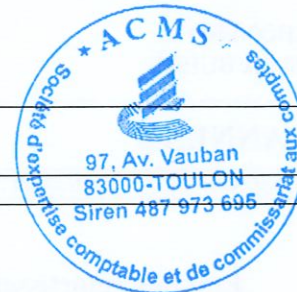
- 1) Nouvelle définition du résultat exceptionnel :
 - les VNC (675) et Produits de cessions d'actifs immobilisés (775) sont désormais comptabilisés en 657 et 757 au résultat d'exploitation
 - les charges et produits exceptionnels sont enregistrées soit par nature soit en compte 65/75.
- 2) Suppression de la technique de transfert de charge, désormais comptabilisée en diminution de la charge par nature de charges
Les aides forfaitaires liées au personnel sont désormais comptabilisées en 74

Cette nouvelle réglementation n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.

Information générale complémentaire

À compter de l'exercice ouvert le 1 avril 2025, la société établit ses comptes annuels conformément au Plan comptable général (PCG) modifié par le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

La première application de ces règlements constitue un changement de réglementation comptable appliqué de manière prospective. Elle n'a pas eu d'impact significatif sur les montants du bilan, du compte de résultat et des fonds propres au 31 mars 2026. Elle conduit principalement à une adaptation des intitulés et des regroupements de postes afin de se conformer aux nouveaux modèles des états financiers et aux nouvelles exigences de présentation de l'annexe des comptes annuels.



ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Néant

Changement d'estimation

Néant

Néant

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	11 972		1 044	10 928
Fonds commercial	579 000			579 000
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	310 985	5 925	2 533	314 377
Installations générales, agencements, aménagements divers	602 468			602 468
Matériel de transport	799 135		98 241	700 895
Matériel de bureau et matériel informatique	116 798	5 998		122 796
Mobilier	29 032			29 032
Immobilisations financières				
Participations	250 000			250 000
Autres immobilisations financières	36 000			36 000
TOTAL	2 735 391	11 923	101 818	2 645 496



ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	11 972		1 044	10 928
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	277 138	18 985	2 533	293 589
Installations générales, agencements, aménagements divers	94 493	29 963		124 456
Matériel de transport	584 925	80 284	98 241	566 969
Matériel de bureau et matériel informatique	96 118	14 182		110 300
Mobilier	7 084	3 243		10 327
TOTAL	1 071 729	146 658	101 818	1 116 568

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire



ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Créances	37 950	9 972	21 408	26 514
TOTAL	37 950	9 972	21 408	26 514

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ-
(Art. 832-4)

Frais de développement

Néant

Fonds commercial

Le montant inscrit au poste « Fonds commercial » s'élève à 579 000 euros à la
clôture de l'exercice.
Pas de risque de dépréciation

Coûts d'emprunt incorporés dans l'actif

Informations relatives aux filiales et participations
(Art. 832-5)

CARBONERO
38500 LA BUISSE

Filiales et participations											Observations
Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice		
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale - SAS SAS A.R.C ALUMINIUM	229 258		250 000	250 000	128 498		1 624 593.40	99 704.10			
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1 - françaises - étrangères											
A. Total des filiales			250 000	250 000	128 498						
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque participation											
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1 - françaises - étrangères											
B. Total des participations											
C. Total des filiales et des participations (A + B)			250 000	250 000	128 498						





ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE -
(Art. 832-6)

Variation de la valeur du portefeuille de titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Néant

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -
(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
- Matières premières	393 644	342 120	51 524	
TOTAL I	393 644	342 120	51 524	
Encours de production				
- Autres	16 247	101 483		85 236
TOTAL II	16 247	101 483		85 236

Dépréciations des stocks et en-cours

Néant



ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

Néant

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	36 000	0	36 000
Créances de l'actif immobilisé	36 000	0	36 000
Autres créances clients	2 918 810	2 918 810	
Personnel et comptes rattachés	2 272	2 272	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 884	11 884	
Impôts sur les bénéfices	93 300	93 300	
Taxe sur la valeur ajoutée	177 498	177 498	
Groupe et associés	133 314	133 314	
Débiteurs divers	89 800	89 800	
Créances de l'actif circulant	3 426 877	3 426 877	
Charges constatées d'avance	71 175	71 175	
TOTAL	3 534 052	3 498 052	36 000



ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS SOCIALES	100.00	1 680			1 680

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	857	100.00	
Actions à dividende prioritaire	823	100.00	
TOTAL	1 680		

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	168 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	16 800			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	3 639 641	365 026		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	1 165 026	365 026	800 000	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	4 989 468	0	800 000	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				168 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				16 800
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				4 004 668
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		930 626		930 626
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		930 626		5 120 094



ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -
(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 257	2 257		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	272 234	79 220	180 145	12 869
Fournisseurs et comptes rattachés	1 269 299	1 269 299		
Personnel et comptes rattachés	140 293	140 293		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	190 512	190 512		
Taxe sur la valeur ajoutée	360 691	360 691		
Autres impôts taxes et assimilés	21 154	21 154		
Autres dettes	13 444	13 444		
Produits constatés d'avance	955	955		
TOTAL	2 270 839	2 077 825	180 145	12 869
Emprunts remboursés en cours d'exercice	105 963			

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -
(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PLAFOND	318 669	325 295
MENUISERIE PVC	2 692 751	5 153 999
PLATRERIE	633 672	689 432
CLOISONS AMOVIBLES	80 197	644 266
MENUISERIE ALU	5 450 152	2 820 715
MENUISERIE BOIS	3 114 791	3 782 293
REVISION PRIX	51 852	68 954
DIVERS	217 875	664 838
TRAVAUX AMIANTE	37 058	12 216
TOTAL	12 597 017	14 162 008



ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	12 597 017	14 162 007
TOTAL	12 597 017	14 162 007

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	166 986
Autres créances	8 805
TOTAL	175 791

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 257
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 278
Dettes fiscales et sociales	14 644
Autres dettes	4 310
TOTAL	87 489

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	8 892	
TOTAL	8 892	



ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

Crédit d'impôt	Montant
- Crédit d'impôt mécénat	15 000
TOTAL	15 000

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
JARC	LOYER IMMOBILIER + CHARGES	104 381	comptabilisés en charge
ARC IMMO	LOYER IMMOBILIER + CHARGES	112 336	comptabilisés en charge
CARLA	LOYER IMMOBILIER	3 600	comptabilisés en charge
ARC ALUMINIUM	ACHATS MATIERES PREMIERES	1 327 365	comptabilisés en charge
ARC ALUMINIUM	PRESTATION ADMINISTRATIVES	8 436	comptabilisés en produit
ARC ALUMINIUM	REFACTURATION DE CHARGES	15 152	comptabilisés en produit
ARC ALUMINIUM	CONVENTION DE DIRECTION	114 895	comptabilisés en produit
ARC ALUMINIUM	CONVENTION DE TRESORERIE	4 817	comptabilisés en produit

- RÉMUNÉRATIONS -

(Art. 835-2)

Cette information n'est pas indiquée car elle conduirait à donner une rémunération individuelle.

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Autres engagements	
Engagements données	
Cautions marché public	828 631
Cautions marché privé	96 080
Engagements financiers emprunts	490 000
TOTAL	1 414 711

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Versement volontaire a été opéré sur N-1 correspondant aux engagements de départ à la retraite d'un salarié. Pas d'engagement complémentaire identifié au titre de l'exercice. Pas de provision IFC constaté

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
- CREDIT BAIL CGI LT 28 774CEM38 FIN 05/08		
- CREDIT BAIL T5 FG BAS FIN 10/2007 155CGV38		
- CREDIT BAIL LT 35		1 924
- GOLF SPORTSVAN BUSINESS		285
- GRUE K 400 RSX	66 902	1 827
- gx-566-am	20 701	371
- gx-873-ak	20 701	371
- gw-334-zd	20 701	371
- gw-306-zh	20 701	371
- gw-914-ze	20 701	371
Mobilier	170 406	5 892
TOTAL	170 406	5 892

- ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES -

(Art. 836-4)

Nature	Matériel de transport	Matériel de bureau et info	Mobilier	Autres	Total
Valeur d'origine	268 983			182 725	451 708
Coût d'entrée de l'actif	268 983			182 725	451 708
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs	64 693			79 698	144 391
- dotations de l'exercice	46 402			36 545	82 947
TOTAL	111 095			116 243	227 338
Valeur nette	157 888			66 482	224 370
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs	132 235			86 017	218 252
- exercice	47 771			38 230	86 001
TOTAL	180 006			124 247	304 253
Redevances restant à payer					
- à un an au plus	47 771			38 230	86 001
- entre 1 et 5 ans	55 733			28 672	84 405
TOTAL	103 504			66 902	170 406

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **40 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.



ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	22
Ouvriers	9
TOTAL	40

CARBONERO REMI Président